

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTE DU JURA**

10 Grande Rue
39190 BEAUFORT
Tél.: 03.84.48.96.67

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 17 MAI 2017 À 20h30
LA CABORDE À ORBAGNA**

L'an deux mille dix sept, le dix sept mai 2017 à 20h30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BABAD Sandrine, BARBIER Jean-Claude, BEAUVE-RECORDON Philippe, BLANCHON Daniel, BORROD Jean-Michel, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRENOT Valérie, BRETIN Christian, BROISSIAT Bernard, BUCHOT Christian, CHAVANNE Philippe, COLONAZET Nathalie, FAIVRE-PIERRET Thierry, FATON Bénédicte, FATON Valérie, FAVIER Lucette, FOURNIER Fernand, GAGLIARDI Marc-Antoine, GALLEZ Christian, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, GARRIGUES Gérard, GREA Claude, GUILLEMENEY Jean-Pierre, HUREL Wilfried, JOBERT Raymonde, KLINGUER Emmanuel, MARIOTTE Raymond, METOIS Francis, MONNET Brigitte, MOREY Emmanuel, PERNET David, PERRET Daniel, PERRET Michel, PERROD Jean-Luc, PETITMAIRE Jean-Pierre, PILLON Lilian, POLY Bernard, RIBIER Béatrice, SERRIÈRE Yves, SOULIER Martine, TARTARIN Annie.

Étaient absents excusés : GUITON Paul (pouvoir donné à son suppléant MARIOTTE Raymond), GUYOT Marcel, MOINE Gérald (pouvoir donné à son suppléant MOREY Emmanuel), PICARD Jean-Marc, PIDOUX Valérie, SERAND Agnès (pouvoir donné à CHAVANNE Philippe), TISSOT Bernard (pouvoir donné à PERRET Michel).

Membres en exercice : 49

Présents à la séance à 20h30 : 44

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 10 mai 2017

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 10 mai 2017

Préambule : Le Président remercie les Conseillers Communautaires présents.

Le Président demande à l'Assemblée de désigner 1 secrétaire de séance : Philippe CHAVANNE.

Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2017 : une opposition, 6 abstentions.

Le Président demande à l'Assemblée s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour :

- Dossier de financement du label écolo-crèche
- Mise à jour des conventions d'utilisation des locaux scolaires par l'Association des Paralysés de France

I. AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

a. Convention CNAS – Comité National d'Actions Sociales - Rapporteur Christian BUCHOT

Vu l'arrêté préfectoral n°DCME-BCTC-20161219-002, en date du 20 décembre 2016, portant sur la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint Amour et Sud Revermont au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la communauté de communes doit obligatoirement mettre en place des actions sociales auprès de son personnel,

Considérant l'adhésion au CNAS (Comité d'Actions Sociales) de chacun des deux anciens EPCI,

Considérant que le CNAS demande de renouveler le dossier d'adhésion suite à la fusion, ainsi que de nommer le délégué élu

Le président propose de donner suite à cette demande dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Il demande s'il y a un candidat dans l'assemblée :

Candidat(s) : Sandrine BABAD

Proposition du rapport :

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes au CNAS et désigne Sandrine BABAD déléguée élu au CNAS

b. Adhésion SICOPAL - Rapporteur Christian BUCHOT

Vu l'arrêté préfectoral n°DCME-BCTC-20161219-002, en date du 20 décembre 2017, portant sur la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint Amour et Sud Revermont au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du comité syndical du SICOPAL du 23 mars 2017 concernant l'adhésion de la communauté de communes Porte du Jura,

Considérant la demande du SICOPAL de mettre à jour notre adhésion suite à la fusion de notre communauté de communes,

Considérant que chacune des deux anciennes communautés de communes adhéraient au SICOPAL pour la livraison des repas dans les accueils de loisirs,

Le président propose de valider notre adhésion.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion au SICOPAL.

c. Création des postes pour la crèche de Saint Amour - Rapporteur Christian BUCHOT

Le Président rappelle que les travaux de la crèche de Saint Amour, qui ont débuté en fin d'année 2016, arrivent à leur fin et que l'ouverture peut être envisagée pour septembre 2017. Le poste de directrice de crèche a été créé lors du conseil communautaire du 29 mars 2017 et le recrutement est en cours.

Le Vice-Président en charge du social, Fernand FOURNIER, a étudié avec les services de la CAF et de la PMI (services enfance de la Préfecture), les exigences de poste pour le personnel chargé de l'encadrement des enfants : l'équipe est constituée pour 40% au moins de l'effectif de puéricultrices DE, Educateurs de jeunes enfants DE, auxiliaires de puériculture diplômés, infirmiers DE ou psychomotriciens DE et pour 60% au plus de l'effectif de professionnels qui justifient d'une certification au moins de niveau 5 attestant de compétences dans le champ de l'accueil de jeunes enfants et de deux années d'expérience professionnelle (Ex : CAP petite enfance, BEP sanitaire et social...) ou d'une expérience professionnelle de trois ans comme assistante maternelle agréée.

Le Président propose d'ouvrir quatre postes à temps complet (35h) pour assurer l'encadrement des enfants :

- Deux postes d'Auxiliaires de Puériculture Principale 1^{ère} classe, indice de rémunération 374/345, catégorie C de la fonction publique territoriale.
- Deux postes d'Employées de Crèche, indice de rémunération 347/325, catégorie C de la fonction publique territoriale.

L'ouverture étant prévue pour septembre 2017, les postes devront être pourvus au plus tôt.

Les postes sont ouverts aux personnes relevant de la Fonction Publique ou du secteur privé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création des postes comme énoncés ci-dessus et autorise le Président à procéder au recrutement. Une insistance de certains élus pour favoriser des embauches à temps plein.

d. Création d'un poste contractuel de l'Office de tourisme - été 2017 - Rapporteur Christian BUCHOT

Considérant l'augmentation des activités de l'office de tourisme de Saint Amour du fait de la saison touristique estivale

Considérant que pour les besoins de la saison touristique 2017, avec des ouvertures de sites touristiques équivalentes à la saison 2016,

Le Président propose la création d'un poste à mi temps du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017

La rémunération sera faite sur l'indice de rémunération majoré 347

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de ce poste et autorise le Président à procéder au recrutement.

II. ECONOMIE

a. Projet des Annonciades Célestes - Rapporteur Claude GREA

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Saint Amour en date du 3 novembre 2016 présentant le projet d'atelier relais dans l'ancien couvent des Annonciades Célestes,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Saint Amour en date du 8 décembre 2016, autorisant la convention de partenariat, le dépôt de dossier de subvention et l'étude de faisabilité avec le Cabinet SOLIHA,

Vu la délibération du conseil communautaire Porte du Jura en date du 8 mars 2017 autorisant le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions,

Considérant le comité de pilotage du 27 avril 2017 réunissant les partenaires au projet,

Considérant les réunions de travail en préfecture et avec le Cabinet SOLIHA,

Considérant la réunion de la commission économique le lundi 15 mai 2017

Le Vice-président expose :

- Que les enjeux du projet sont reconnus
- Que les coûts du projet demandent à être affinés
- Que les financeurs dans leur majorité présenteront le dossier pour un financement en 2018
- Que le maintien des fonds FNADT en 2017 est conditionné au démarrage de travaux en 2017 (c'est-à-dire l'octroi du permis de construire en 2017)
- Que les services de la DRAC exigent le respect d'un cahier des charges patrimonial spécifique, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre
- Que l'analyse financière du porteur de projet mérite d'être approfondie
- Que les capacités financières de la communauté de communes doivent être analysées
- Que l'engagement du porteur de projet doit être ferme
- Qu'une telle opération nécessite un accompagnement juridique particulier

La commission propose :

- ✓ De prendre le temps de décider du dossier sur l'année 2017
- ✓ De présenter le dossier aux financeurs en deux tranches :
 - Les études et la MO en 2017
 - Le cas échéant, des travaux en 2018
- ✓ La CC assurerait le cas échéant la maîtrise d'ouvrage sur sa partie, à savoir l'aile ouest, et le raccordement nord
- ✓ De confier à SOLIHA une étude de faisabilité complémentaire pour un coût de 3 000 € HT

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les propositions de la commission et autorise le président à commander l'étude complémentaire auprès du cabinet SOLIHA

b. Ouverture de la maison des producteurs - Rapporteur Claude GREA

Le Vice-président rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une maison des producteurs à Saint Amour. La construction est terminée, les travaux sont réceptionnés depuis le 28 avril 2017. Le marché de travaux et de maîtrise d'œuvre n'est pas encore soldé, et sur les deux subventions espérées, celle de la Région est en cours d'attribution.

Une autorisation provisoire a été donnée aux producteurs pour préparer l'ouverture du magasin.

Le Vice-président propose aujourd'hui un bail provisoire selon les modalités suivantes :

Durée du bail : 15 ans et 3 mois

Loyer mensuel : 1 600 € HT

Date de démarrage du bail : 17 mai 2017

Date de fin de bail : 17 août 2032

Date de versement du premier loyer : 17 août 2017

Le montant définitif sera connu dès que la comptabilité sera close et les subventions attribuées. Il pourra également évoluer si le montant des subventions versé est différent de celui attribué.

Des avenants au bail seront nécessaires.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le bail provisoire tel que prévu ci-dessus, et à signer tout document s'y rapportant, tels que les avenants.

III. AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE, SPORT

a. Information CAF - convention territoriale globale CTG - Rapporteur Fernand FOURNIER

Le Vice-président expose à l'assemblée que le Président de la CAF du Jura nous a rencontré récemment pour nous exposer le nouveau partenariat que la CAF souhaite mettre en place : la convention territoriale globale. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF/le Conseil Départemental et la communauté de communes. Elle ne constitue pas un dispositif financier mais un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et à la valorisation d'un projet de territoire.

Notre territoire a été choisi pour le travail qui y a déjà été réalisé pour la mise en œuvre des actions en faveur des habitants, mais également pour la réflexion qui est menée pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Nous serions pilote sur le Jura.

La convention sera réfléchiée avec les commissions sociale et enfance durant le mois de septembre prochain.

b. Subvention Mission Locale du Jura - Rapporteur Fernand FOURNIER

Considérant l'intervention de la mission locale Sud Jura auprès des jeunes de notre territoire (16 à 22 ans), dans le cadre d'un double label : Mission Locales (Etat) et Espaces Jeunes (Conseil régional de Franche Comté), ainsi que dans le cadre de programmes européens,

Considérant que les communautés de communes du Jura soutiennent son action depuis plusieurs années,

Considérant leur demande de subvention d'un montant de 5 707 € pour l'année 2017.

Le vice-président propose de maintenir notre partenariat avec la mission locale et d'encourager le développement de leurs actions auprès de nos jeunes.

Notons qu'au-delà de la subvention, la communauté de communes met à disposition gratuite des locaux équipés pour les permanences de proximité, et développe de nombreuses actions en partenariat avec la mission locale (réunions de sensibilisation, de découverte des métiers, de recherches d'emploi...).

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire à la majorité se prononce favorablement sur le versement de la subvention de 5 707 € à la mission locale Sud Jura.

c. Concours de photographies de la commission sociale - Rapporteur Fernand FOURNIER

La commission sociale, réunie le 4 mai dernier, propose d'organiser un concours de photographies sur le nouveau territoire de la communauté de communes. Le thème choisi est : « la faune et la flore du territoire ».

Le concours sera ouvert du 1^{er} juin 2017 au 15 septembre 2017 aux habitants du territoire CCPJ, à destination des adultes et des juniors.

La commission sociale proposera des actions tout au long de l'année dans le but de répondre aux enjeux de notre territoire : la création de liens et de réseaux au sein de la population, la lutte contre l'isolement, les rencontres intergénérationnelles...

Toutes les modalités du concours sont précisées dans un règlement intérieur.

Le vice-président propose au conseil communautaire de mettre en place cette action.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire autorise le président à mettre en œuvre ce concours à signer tout document s'y rapportant.

d. Label écolo-crèche - Rapporteur Fernand FOURNIER

Vu l'arrêté préfectoral n°DCME-BCTC-20161219-002, en date du 20 décembre 2016, portant sur la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint Amour et Sud Revermont au 1^{er} janvier 2017

Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°DCME-BCTC-20161219-002 par lequel « la nouvelle communauté de communes exerce de plein droit sur l'ensemble de son périmètre, en lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires correspondants à la catégorie de l'EPCI fusionné (communauté de communes). La nouvelle communauté de communes exerce les compétences optionnelles et supplémentaires des deux EPCI fusionnés »

Vu la compétence supplémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Amour autorisant la « création et gestion des structures de la petite enfance »

Considérant le projet de création de crèche multi-accueil sur la commune de Saint Amour, dont l'ouverture est prévue pour le mois de septembre 2017, et la volonté de la Communauté de Communes Porte du Jura d'inscrire la crèche multi-accueil dans une démarche écoresponsable en vue d'obtenir le label Écolocrèche® et dont le projet principal serait la mise en place des couches lavables sur cette structure

Considérant la possibilité de solliciter des financements auprès :

- de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la formation du personnel, la communication et les investissements liés à la mise en place des couches lavables ;
- du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) pour les investissements liés à la mise en place des couches lavables ;
- du Syndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) pour les investissements liés à la mise en place des couches lavables et la communication ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura (CAF) pour la formation du personnel.

Le vice-président propose à l'assemblée de valider le principe du projet écolo-crèche pour la crèche de Saint Amour et de solliciter les financeurs susceptibles de soutenir ce projet.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe de l'écolo-crèche comme présenté ci-dessus et permet au président de solliciter tous les financeurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'obtention du label.

e. Mise à jour des conventions d'utilisation des locaux scolaires par l'Association des Paralysés de France-Rapporteur Lilian PILLON

Considérant la demande de l'Association des Paralysés de France de Lons le Saunier d'utiliser la salle de motricité de l'école de Cousance ainsi que la salle d'activité de la maison de l'enfance de Saint Amour, pour s'occuper de plusieurs enfants les mercredis après midi.

Considérant que les locaux sont libres les jours concernés

Le vice-président en charge de la compétence demande au conseil communautaire de permettre la mise à disposition gratuite des locaux de la communauté de communes, dans la mesure où ceux-ci sont libres, à l'Association des Paralysés de France.

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le principe de mise à disposition des salles communautaires auprès de l'Association des Paralysés de France et autorise le président à signer tout document s'y rapportant.

Il est précisé que cette mise à disposition gratuite est acceptée du fait de l'activité non lucrative exercée par l'association sur les temps d'utilisation.

IV. VOIRIE, ASSAINISSEMENT

a. Montant des travaux de voirie 2017 - Rapporteur Yves SERRIERES

Monsieur le vice-président en charge de la voirie présente le programme de voirie pour la campagne de travaux de l'année 2017 comme suivant :

VOIRIE

	CCSR	CCPSA	CCPJ
LINEAIRE (km)	191.18	133.63	324.81 (1231€/km voirie)
BUDGET (€)	235438.56	164563.90	400000.00
FOSSE (€)	5000.00		
PATA (€)	15000.00		SJE marché de travaux
ENROBE FROID (€)		2700.00	
MO (€)		18000.00	A&CD (dernière année)
TRAVAUX 2016 (€)		5940.00	rue des artisans à St Amour
FAUCHE (€)		4000.00	coupe de sécurité
travaux d'urgence	7000.00	5000.00	
reste travaux ttc	208438.56	128923.90	
HT (€)	173698.80	107436.58	

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire à la majorité, 4 abstentions et 2 contre (le budget est trop faible), approuve la répartition des travaux de voirie 2017, compte-tenu du montant des 400 000 € TTC inscrits au budget, à respecter.

b. Appel à projet de l'Agence de l'eau – prise de compétence assainissement- Rapporteur Michel GANNEVAL

Vu Les conséquences de la Loi NOTRe sur l'avenir de la gestion de l'assainissement,
Vu l'exposé de M. le vice-Président en charge de l'assainissement, précisant la situation actuelle sur le territoire de la CCPJ, et l'intérêt d'une réflexion menée en amont,
Vu l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, proposant un financement (80 % pour les projets déposés jusqu'au 30 juin 2017, 70 % après le 30 juin 2017) des études permettant de préparer cette gestion,
Considérant que l'appel à projet à faire parvenir à l'Agence doit comprendre, à minima, le cahier des charges de l'étude,

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président :

- A s'inscrire dans l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau, avec, autant qu'il est possible, le maximum d'aides envisageables,
- A démarrer la réflexion, en associant autant que de besoin les communes et le SIEA de Beaufort, de manière à aboutir à la formalisation du cahier des charges de l'étude.

c. Marché de travaux d'assainissement commune de Véria - Rapporteur Michel GANNEVAL

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché de travaux de réhabilitation de l'assainissement au Village d'en Haut à Véria,
Considérant que les offres remises se résument comme suit :

Entreprises	Valeur technique (50 %)	Prix (40 %)		Délai (10 %)		Note globale	classement
	Note sur 50	Offre en €HT	Note sur 40	Délai en semaines	Note sur 10	Note globale	
FAMY	30	273 349	0	11	0	30	3
PIQUAND TP Base	32	242 778.98	25.58	10	5	62.58	1
PIQUAND TP Variante	NC	224 278.98	40	10	5	45	NC
PETITJEAN Base	44	266 900	5.26	9	10	59.26	2

Considérant que l'analyse fine des propositions a démontré que l'offre variante de l'entreprise PIQUAND présente une imprécision faisant que la diminution du coût ne pouvait pas être garantie (car basée sur une hypothèse technique non validée),
Considérant que l'offre de base de l'entreprise PIQUAND TP reste la mieux disante, mais que la possibilité reste, en cours de marché, de profiter de la technique de l'offre variante si elle dégage un bénéfice suffisant,

Attribution du marché de la réhabilitation de l'assainissement du Village d'en Haut à Véria à l'entreprise PIQUAND TP, pour l'offre de base, et pour un montant de 242 778.98 €HT.

d. Modification du règlement annexe d'assainissement - Rapporteur Michel GANNEVAL

M. le Vice-Président en charge de l'assainissement présente le projet de règlement de service « traitement des matières de vidanges », qui correspond à une compétence annexe (non obligatoire) du service d'assainissement non collectif (SPANC).

Ce document pourra remplacer avantageusement l'actuelle « convention » qui est utilisée quand les usagers du service souhaitent avoir recours à cette prestation, qui donne actuellement satisfaction et qu'il convient de maintenir.

Cependant, il est exposé qu'actuellement la compétence annexe « traitement des matières de vidanges » n'est pas exercée par la CCPJ.

La compétence exercée est la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », en contradiction avec la réalité des prestations effectuées actuellement par la Collectivité, et en méconnaissance des évolutions techniques qui sont intervenues depuis, ce qui fait courir un risque juridique à la Collectivité.

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser le service rendu avec l'intitulé de la compétence revendiquée,

Considérant qu'il y a lieu, en vertu du principe d'égalité devant le Service Public, d'assurer une prestation égale quel que soit le système d'assainissement (classique ou nouvellement agréé),

Vu le projet de règlement de service présenté,

Proposition du rapport :

Le conseil communautaire à la majorité (1 abstention) autorise le Président :

- D'abandonner « l'entretien des installations d'assainissement non collectif », qui ne correspond pas aux prestations actuellement réalisées par le SPANC,
- De prendre le « traitement des matières de vidange », qui correspond à la prestation effectuée par le SPANC à la satisfaction des usagers,
- D'adopter le règlement de service « traitement des matières de vidange », qui encadre les prestations du SPANC pour cette mission.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Epicerie sociale - Rapporteur Fernand FOURNIER

Demande : Colette CLEMENT de l'association familiale du Canton de Beaufort souhaite mettre en place une épicerie sociale sur le secteur de Beaufort. Une opportunité se présente à la maison commune. **Avis favorable de la commission.** Il peut être demandé en conseil communautaire si des locaux seraient disponibles



